

RAID DE LA PYRAMIDE : RÈGLEMENT

1. **Définition :**

1.1. L'association Montceau Triathlon organise le 17 octobre 2021, une épreuve sportive de pleine nature intitulée « Raid de la Pyramide ».

1.1.1. L'association organise également le matin 3 cross duathlons .

1.2. Le Raid de la Pyramide est une épreuve chronométrée réalisée en duo qui enchaîne diverses disciplines sportives : un trail, **un parcours VTT**, une course d'orientation , un bike and run avec parfois des liaisons en course à pieds également chronométrées auxquelles sont ajoutées des épreuves surprises.

1.2.1. Les cross duathlons sont des épreuves individuelles où les concurrents enchaînent une course à pied, **un parcours VTT** et une course à pied.

1.3. Ces épreuves sont régies par le présent règlement.

1.4. Tout participant à ces épreuves est censé connaître le présent règlement et le respecter.

Mesures sanitaires

1. tout concurrent âgé de plus de 12 ans et deux mois révolu devra présenter son passe sanitaire à l'entrée du site de l'organisation. Un bracelet lui sera remis. (sauf évolution et décisions préfectorales d'allègement.)

Les accompagnateurs devront aussi se soumettre à ce contrôle.

2. le port du masque est fortement conseillé sur site .

3. Du gel hydroalcoolique sera à disposition.

2. **Ouverture de l'épreuve.**

2.1. Le raid de la Pyramide est ouvert à toutes les personnes nées avant le 31 décembre 2005, sous réserve de la production des pièces demandées.

2.1.1. Les cross duathlons sont ouverts aux enfants de 6 à 9 ans pour le premier(J1), aux enfants de 10 à 13 ans pour le deuxième(J2), enfin le cross duathlon XS est ouvert aux participants à partir de 14 ans (minime)

2.2. Tous les concurrents devront fournir **obligatoirement** un certificat médical ou avoir une licence de triathlon en cours de validité le jour du raid.

2.3. Le certificat médical doit dater de moins d'un an et attester de l'aptitude à la participation à une épreuve sportive de pleine nature alliant course à pied et VTT. **Aucune licence sportive hormis celle de triathlon ne peut remplacer le certificat médical demandé par l'organisation*.**

*Cependant,une personne possédant à la fois les deux licences FFC et FFA pourra être dispensé de certificat médical.

3. **Équipes :**

3.1. Pour le raid de la pyramide, la course en équipe est obligatoire. Chaque équipe est composée de deux participants. Les équipes peuvent être masculine, féminine ou mixte.

3.2. Pour les cross duathlons, les épreuves sont individuelles.

4. **Circuits :**

4.1. Le Raid de la Pyramide mesure dans sa totalité environ 22km.

4.2 **Le site reste ouvert aux promeneurs**, des bénévoles assureront la sécurité mais respect et prudence sont de mise tout au long des parcours.

4.3. Les circuits sont matérialisés par marquage au sol ou panneaux, flèches ou rubalise.

4.4. La présence du marquage ne dispense pas les concurrents de s'assurer de leur itinéraire à l'aide des informations fournies avant le départ.

4.5. La destruction ou la modification des marquages et balisages est interdite et fera l'objet d'une disqualification.

4.6. Des postes de contrôle seront présents sur les circuits, sans que les concurrents ne soient informés de

leur nombre ni de leur situation.

4.7. Les concurrents devront obligatoirement se soumettre aux contrôles.

4.8. Les circuits devront être suivis dans leur totalité. Tout concurrent utilisant un raccourci ou tout moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents sera disqualifié.

5. Inscriptions :

5.1. Pour tous les binômes du Raid et concurrents des cross duathlon, **l'inscription se fait en ligne obligatoirement.** Les inscriptions sur place ne sont pas possible en raison des protocoles sanitaires en vigueur. (Si un assouplissement des directives est annoncé, nous le ferons savoir sur notre site).

5.2. Les droits d'inscription sont fixés par l'organisation et figurent sur les documents d'inscription et sur le site.

5.3. **Le nombres d'équipes participantes étant limité, les inscriptions seront acceptées chronologiquement.**

5.4. Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises.

5.5. En cas de désistement d'une équipe, l'organisation ne remboursera pas les droits d'inscription.

6 . Marque de course :

6.1.L'organisation fournira des dossards et des puces de pointages* pour le Raid (doigts électroniques) . Chaque duo devra retirer son dossard au plus tard une heure avant le départ de l'épreuve concernée.

6.2. les puces de pointages devront être restituées après l'enregistrement final une fois la ligne d'arrivée franchie.

* pas de puces pour les épreuves de cross-duathlon

7. Equipements individuels :

7.1. Le choix de la tenue vestimentaire est laissée à l'appréciation des concurrents mais une tenue identique par duo est fortement conseillée.

7.2. Lors des épreuves avec VTT (VTT et bike & run), le port d'un casque est obligatoire, jugulaire attachée, tout au long de l'épreuve.

8. Déroulement de l'épreuve :

8.1. Les épreuves consistent à effectuer (en duo pour le Raid) un circuit au cours duquel se succèdent différentes disciplines sportives. Le sens du circuit et l'ordre d'enchaînement de ces disciplines sont imposés par le règlement..

8.2. Les épreuves de raid et de cross duathlon sont chronométrées et les temps de course serviront de base au classement.

9. Départ et arrivée :

9.1. Chaque équipe(pour le Raid) doit partir et arriver au complet.

9.2. L'arrivée ne sera acquise qu'au passage de la ligne d'arrivée (par l'équipe complète pour le Raid, les deux équipiers devant passer la ligne d'arrivée ensemble et se présenter à la table de marque pour l'enregistrement des données de courses à l'aide du doigt électronique.)

10.Arrêt de la course :

10.1. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité ou à la météorologie.

11. Abandon :

11.1. Pour des raisons de sécurité tout abandon devra immédiatement être mentionné à un signaleur et les dossards lui être remis en main propre.

11.2. la puce doit être obligatoirement ramenée sur la ligne d'arrivée.

12. Esprit sportif :

12.1 : Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif, en particulier pour les points suivants :

- Respect du règlement
- Engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents
- Engagement à se laisser doubler
- Engagement à aider toute personne en difficulté.

13. Sécurité :

13.1. L'association Montceau Triathlon décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de toute autre détérioration du matériel des participants tant lors des déplacements que des dépôts y compris dans la zone de transition.

13.2. Le parcours étant ouvert au public, des signaleurs et bénévoles assureront la sécurité des points stratégiques. Le respect est de mise avec les promeneurs.

13.3 . *En cas d'accident, prévenir immédiatement le responsable de course au 06 80 56 92 49 qui diligentera les secours .*

14. Assurance

14.1 L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur.

Nous attirons l'attention des participants sur leur intérêt à posséder une assurance individuelle accident.

15. Respect du site :

15.1. les différentes épreuves se déroulent aux parcs Maugrand et Saint Louis de la Ville de Montceau les Mines. Les participants doivent respecter ces lieux et prendront toutes les dispositions afin de ne pas dégrader l'environnement dans lequel ils évoluent. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, etc.) de déchets et emballages divers est interdit hors des zones de propreté prévues par l'organisateur.

16. Classement et récompense :

16.1 . A l'issue de l'épreuve, la direction de course aura en charge l'établissement du classement.

16.2. Ce classement sera effectué en fonction du temps de course, des bonus apportés par les épreuves surprises et les malus éventuels par absence de validation de balises*.

16.3. Pas de cumul de récompenses.

16.4. Toute dotation non retirée le jour de la remise des prix sera réintégrée au stock de l'organisation. Aucune dotation ne sera envoyée aux concurrents.

16.2 * :

a) *sur la partie Course d'orientation, chaque balise non validée octroiera une pénalité de 5mn.*

b) *sur les épreuves surprises, les réussites seront validées et octroieront des bonus en gain de temps.*

17. Droit à l'image et publication des résultats :

17.1. La participation à l'une des épreuves équivaut à l'acceptation de l'utilisation de votre nom, des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître par les organisateurs, ainsi que par leurs ayants droits, tels que partenaires et médias. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.